



SYMVAHEM

RAPPORT D'ACTIVITÉ *2023*



CAPSO
COMITÉ AMICAL DU PAYS DE SAINT-OMER



PAYS DE
LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq



Communauté de communes

Photos : Vincent Hanotin



SOMMAIRE

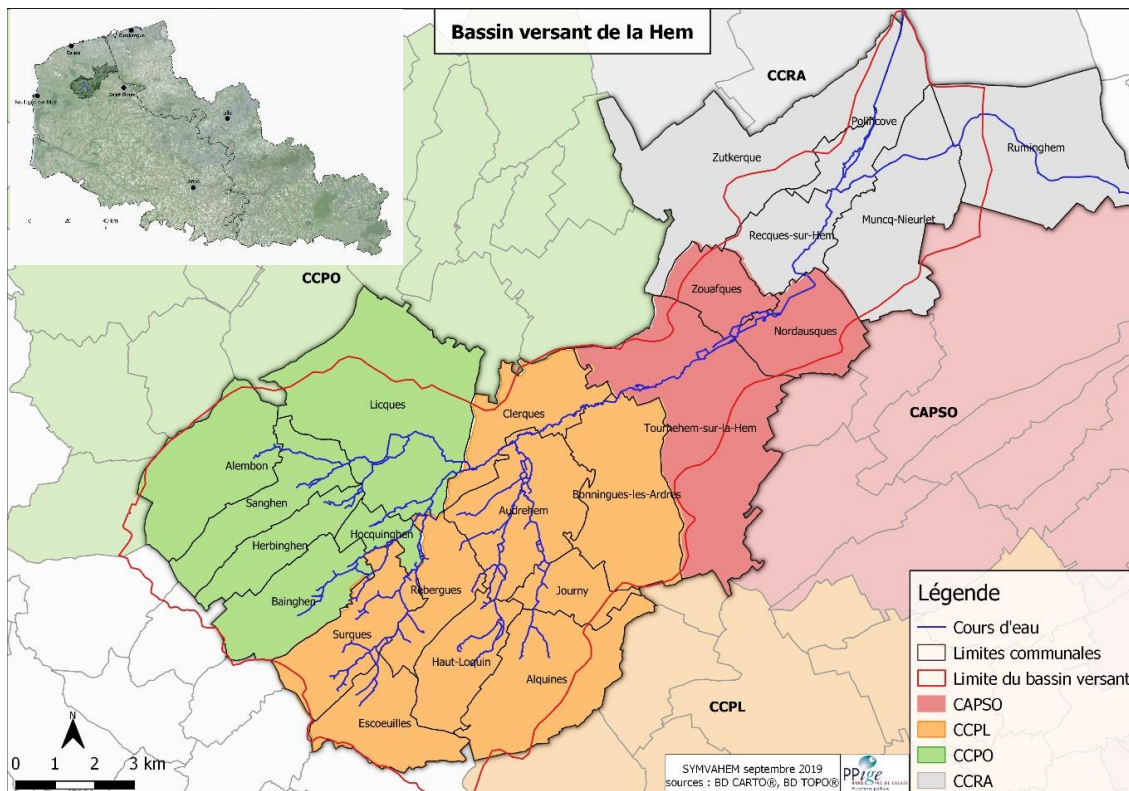
<i>Présentation du SYMVAHEM</i>	4
Le territoire	4
Les dates clés	5
<i>Notre ambition</i>	6
<i>Notre fonctionnement</i>	6
L'équipe technique	6
La gouvernance	7
<i>Nos missions - Préventions des inondations</i>	8
Suivi des études d'Avant-Projet des ouvrages de ralentissement dynamique	8
Améliorer la connaissance et de la conscience du risque	9
Réduction de la vulnérabilité	9
Programme d'hydraulique douce	10
Démarche agroécologique	13
<i>Nos missions – La gestion des milieux aquatiques</i>	14
Mise en œuvre du plan de gestion	14
La restauration de la continuité écologique	15
<i>Nos moyens financiers</i>	17
<i>Nos partenaires</i>	18

PRESENTATION DU SYMVAHEM

Le territoire

Le territoire du SYMVAHEM représente le bassin versant de la Hem de ses sources à Escœuilles jusqu'à Polincove.

Au total, la Hem et ses affluents principaux représentent 100 km de cours d'eau.



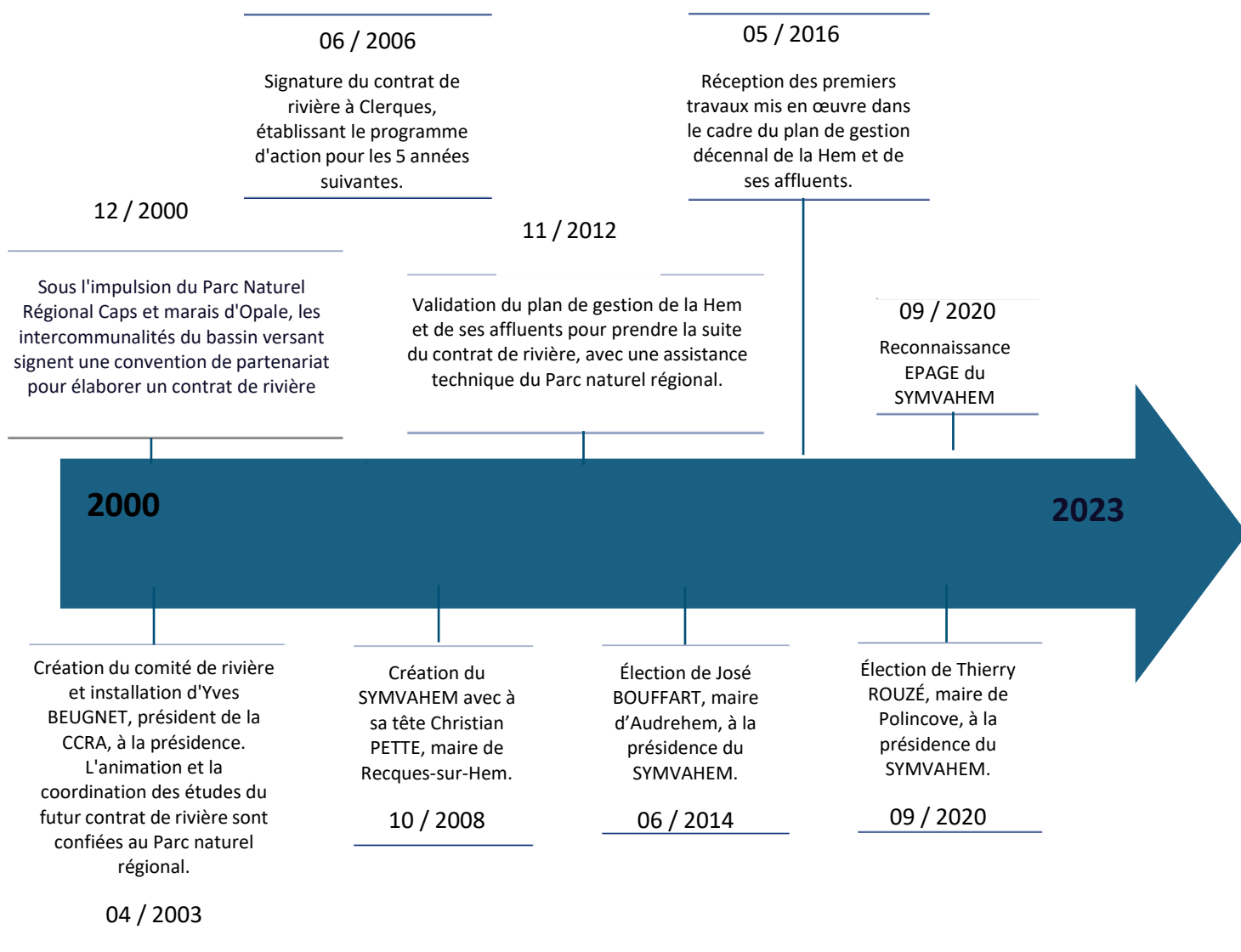
Quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont membres du syndicat :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- Communauté de Communes du Pays d'Opale

Le syndicat regroupe 23 communes du bassin versant de la Hem, représentant près de 15 000 habitants

Les dates clés

Suite aux phénomènes très importants d'inondation survenus sur le bassin versant de la Hem en août 2006, les élus ont décidé de mutualiser les moyens à l'échelle de plusieurs intercommunalités, pour lutter plus efficacement contre les inondations, en créant le SYMVAHEM. En voici les principales dates clés.



NOTRE AMBITION

Les actions du SYMVAHEM s'inscrivent dans la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI):

> **la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) :**

Renaturer la rivière en restaurant et préservant sa qualité écologique, lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines, améliorer et préserver les conditions de vie piscicole.

> **la Prévention des Inondations sur le bassin versant (PI) :**

Maîtriser les écoulements en luttant contre le ruissellement de l'eau sur les versants et en améliorant la gestion des crues de la Hem, protéger les biens et les personnes contre les inondations.

NOTRE FONCTIONNEMENT

L'équipe technique



Sonia LEMAIRE

Secrétaire

03 21 35 06 28

symvahem@orange.fr



Elodie MAURICE

Animatrice gestion et
continuité écologique

03 21 87 90 90

emaurice@parc-opale.fr

Avec l'appui technique du



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale



Christophe EBLAGON

Animateur agroécologie et
hydraulique douce

03 21 87 86 39

ceblagon@parc-opale.fr

La gouvernance

Le conseil syndical est composé de **12 représentants élus titulaires** et *12 représentants élus suppléants* :

CAPSO	CCRA	CCPO	CCPL
Gilles DEBOVE Franck DUPONT <i>Joël ROLIN</i> <i>Jean-Paul VASSEUR</i>	Gérard LOUGUET Thierry ROUZE Daniel DURIEZ Jacques HAUTECOEUR Jacques André DELACRE <i>Laurent SOUPÉ</i> <i>Daniel ROBE</i> <i>Eric BIAT</i> <i>Jacques LOUCHEZ</i> <i>Jean-Marie LOUCHEZ</i>	Brigitte HAVART Franck DELABASSERUE <i>Delphin BOULOGNE</i> <i>Bruno DEMILLY</i>	Aurélien DOMMANGET Pascal WACQUET Jacques DELATTRE <i>Jean-Marie ALLOUCHERY</i> <i>Marie-Hélène TAVERNE</i> <i>Sébastien LECAILLE</i>

En 2023
4 conseils syndicaux
17 délibérations

Le conseil syndical est présidé par Thierry ROUZÉ, Maire de Polincove (CCRA) assisté de quatre vice-Présidents :

- M. Aurélien DOMMANGET, 1^{er} vice-Président, chargé de la continuité écologique (études et travaux de restauration de la libre circulation piscicole et sédimentaire, suivi des ouvrages réalisés et de leur efficacité au regard de l'objectif de maîtrise des effets des inondations) et des aménagements « hydraulique douce » (mise en œuvre des études, travaux et suivi des ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les parcelles agricoles).
- Mme Brigitte HAVART, 2^{ème} vice-Présidente, chargée de la mise en œuvre, sur la Hem et ses affluents, des travaux d'entretien réguliers des cours d'eau, de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques ainsi que des études associées.
- M. Gilles DEBOVE, 3^{ème} vice-Président, chargé des actions de prévention des inondations : suivi et coordination de la mise place des documents d'information (plan communal de sauvegarde, document d'information communal sur les risques majeurs), suivi des équipements de protection des habitations contre les effets localisés des inondations et évaluation de leur efficacité, mise en place et suivi des dispositifs d'alerte de crue (système d'information par voie électronique, repères de crues...).
- M. Jacques-André DELACRE, 4^{ème} vice-Président, chargé du suivi des études et des travaux de mise en œuvre des champs d'inondation contrôlée ainsi que de la concertation associée, et de la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'agroécologie.

NOS MISSIONS - PREVENTIONS DES INONDATIONS

Orientation stratégique n°2 du SAGE du Delta de l'Aa : Diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des waterings et de la vallée de la Hem

Suivi des études d'Avant-Projet des ouvrages de ralentissement dynamique

Axe 6 du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du Delta de l'Aa

Références au SAGE du Delta de l'Aa :

Recommandations de gestion II.4.8 : Mettre en œuvre des zones de rétention de crue et de ruissellement dans les bassins versants sur lesquelles notamment une servitude de sur inondation est conseillée dans la concertation avec les acteurs et propriétaires locaux.

Objectifs :

Se prémunir contre les crues « courantes » et atténuer les effets des crues « extrêmes », comme la crue de novembre 2009 et août 2006 en retenant une partie des eaux de crue à l'amont du bassin versant et ainsi protéger les habitations riveraines du cours d'eau sur tout le long de son tracé.

Pour rappel, en 2023, après avoir fixé un scénario d'aménagement à 2 sites à Sanghen et Audenfort, la proposition a été retravaillée comme convenu avec les acteurs locaux en lien avec le maître d'œuvre, le cabinet ISL.

Pour rappel En 2023, les cabinet prestataires sur le projet étaient :

- Etudes projet / études géotechniques : cabinet ISL
- Etudes faune-flore : cabinet Biotope
- Etudes réglementaires : Cabinet Ingerop
- Etudes d'impact agricole et foncières : chambre d'agriculture et SAFER
- Démarches de concertation : cabinet Voix active

Cependant, les inondations de fin 2023-début 2024 ont remis en cause la pertinence du projet.

Aussi, un nouveau projet est en cours de définition.

Pour ce faire, le renforcement de l'ingénierie sur le volet « protection des inondations » va permettre de se réinterroger sur le projet. En effet, le recrutement d'un technicien qui aura pour mission de travailler sur le volet GEMA (70% de son temps de travail), et sur le volet PI (à hauteur de 30%) a permis de réorienter le poste d'animation actuel sur la protection des inondations à hauteur de 40%.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'agence de l'eau et de l'Etat pour financer le nouveau poste.



Améliorer la connaissance et de la conscience du risque

Axe 1 du PAPI du Delta de l'Aa

- > Le territoire de la Hem est aujourd'hui totalement couvert par APIC et Vigicrues Flash qui sont deux services d'avertissement, conçus pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise. En outre, les maires ainsi que les mairies recevront les mails et sms d'alerte en temps réel lors d'un épisode pluvieux intense. Ces systèmes d'alertes viennent compléter d'autres solutions techniques (application type *ma mairie en poche*, ...).
- > Diffusion de 2 lettres « Reflet sur la Hem » en mai et octobre.



Réduction de la vulnérabilité

Axe 5 du PAPI du Delta de l'Aa

- > **Suivi des barrières anti-inondations**
 - o Veille sur l'utilisation barrières anti-inondations mis à disposition des 70 habitations impactées par la crue de 2009



Programme d'hydraulique douce

Références au SAGE du Delta de l'Aa :

Recommandations de gestion II.4.5 : Inciter la mise en place de dispositifs agricoles antiérosifs. Mettre en commun les actions préconisées à l'échelle globale : plantation de haies à plat, mise en place de surfaces enherbées, de fascines, de diguettes végétales, de talus plantés, reboisement.

Objectifs :

- ✓ Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible et lutter contre l'érosion des sols
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques
- ✓ Limiter les pollutions des nappes d'eau



Les actions en 2023

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des linéaires existants sur le bassin versant de la Hem :

Haies		Fascines		Total	
Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)
96	12 477	44	877	140	13 54

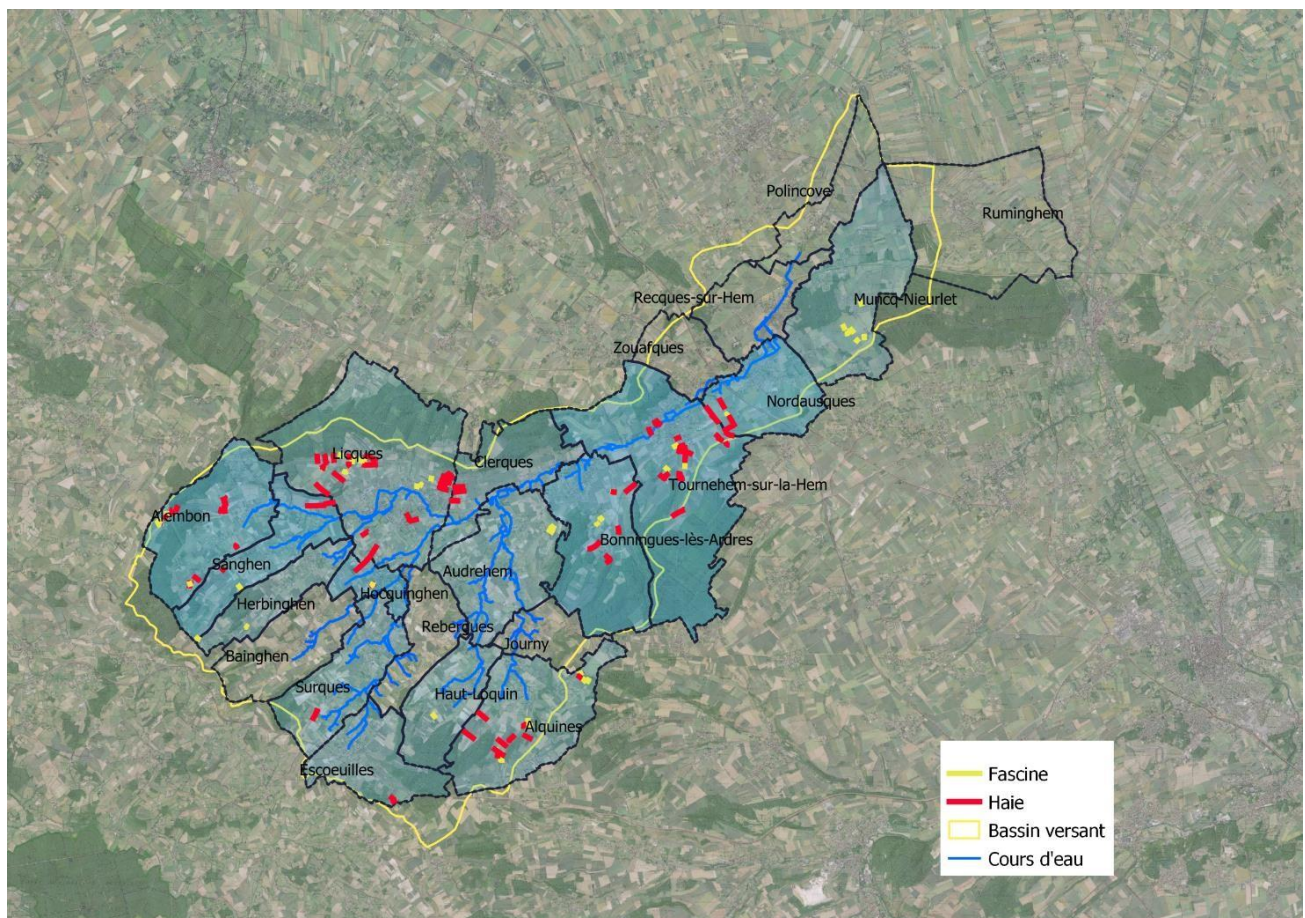
En 2023, les coûts d'entretien des ouvrages d'hydraulique douce ont représenté un montant de 14 726,59€. Ce montant aurait dû être plus élevé car une partie des travaux d'hiver a dû être reporté du fait des inondations de fin 2023 et début 2024. Ils ont été effectués et facturés en janvier 2024.

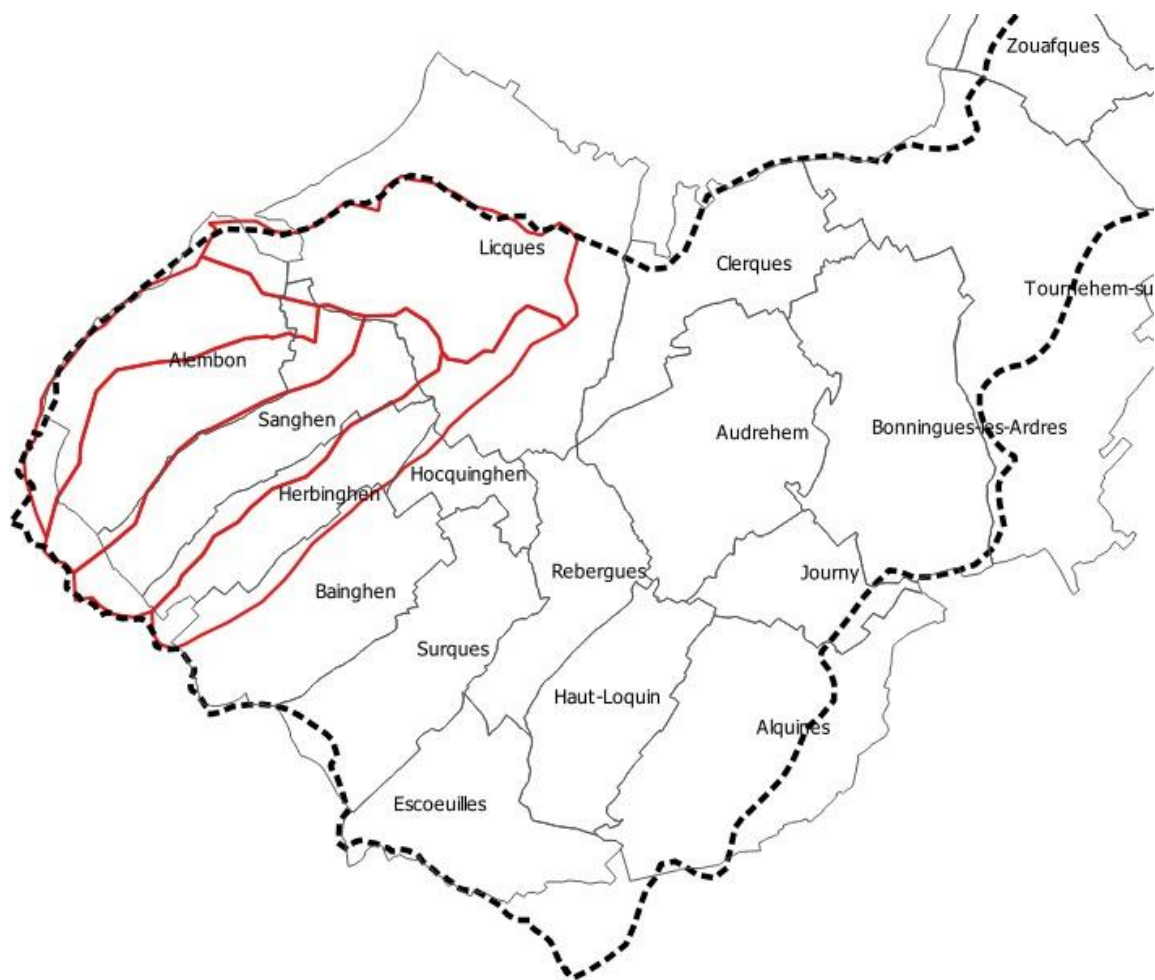
Le SYMVAHEM a pour projet la réalisation de nouveaux aménagements d'hydraulique douce (pose de haies, fascines, bandes enherbées...). Au préalable, il est nécessaire de poursuivre l'étude hydraulique initiée en 2022, par le cabinet Liose, qui vise à connaître précisément l'effet des actions mises en place par le syndicat (agroécologie, hydraulique douce), les désordres liés à l'érosion et aux ruissellements encore observés, et planifier de nouvelles actions (nouvelles plantations,

animations agricoles...). A l'issue de cette étude, le prestataire va accompagner le SYMVAHEM dans la réalisation d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) à hauteur de 7 000 euros TTC. 10 Le coût cumulé de l'étude et de la DIG est de 57 548 euros TTC (marché signé), financé à 70% par l'agence de l'eau et à 8,33 % par le conseil départemental.

- > Objectifs : connaître précisément l'effet des actions mises en place par le syndicat (agroécologie, hydraulique douce), les désordres liés à l'érosion et aux ruissellements encore observés, et planifier de nouvelles actions (nouvelles plantations, animations agricoles...).

Carte des ouvrages d'hydraulique douce en gestion par le SYMVAHEM pour le plan triennal d'entretien 2021-2023





Carte des sous-bassins versant concernés par l'étude hydraulique (en rouge)

Démarche agroécologique

Références au SAGE du Delta de l'Aa :

Recommandations de gestion II.4.5 : Inciter la mise en place de dispositifs agricoles antiérosifs. Mettre en commun les actions préconisées à l'échelle globale : protection des sols par couverture hivernale etc.

Objectifs :

- ✓ Promouvoir le développement de pratiques culturales permettant de limiter le ruissellement et l'érosion des sols.
- ✓ Animation d'un groupe d'agriculteurs pour échanger sur deux thématiques principales : les couverts d'interculture et le semis direct sous couvert végétal.

Partenaires :

- > Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- > Association de Promotion de l'Agriculture Durable 62 (APAD 62)
- > Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais

Mettre en œuvre le nouveau programme d'animation 2022-2024 auprès des agriculteurs concernant les pratiques agricoles dont les objectifs sont de lutter contre l'érosion des sols et d'améliorer la fertilité naturelle.

Depuis 2023, cette action est portée directement par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais toujours en partenariat avec le SYMVAHEM.

En 2023, le groupe d'agriculteurs engagés dans cette démarche de changements de pratiques limitant l'érosion des sols agricoles et le ruissellement s'est encore agrandi par l'intégration de nouveaux participants. Cette démarche de « recrutement » d'agriculteurs en demande d'accompagnement va être continuée en 2024 :

- En 2023, ils sont 23
- En 2024, 5 agriculteurs supplémentaires au minimum sont prêts rejoindre la dynamique. Une nouveauté sera l'intégration d'éleveurs ovins qui sont une part active de la démarche car leurs troupeaux peuvent pâturer les couverts d'interculture. Cette pratique permet d'optimiser la culture de ces couverts et de réduire les coûts de leur destruction en vue d'implanter la culture suivante.



NOS MISSIONS – LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Orientation stratégique n°2 du SAGE du Delta de l'Aa : La reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien)

Mise en œuvre du plan de gestion

Références au SAGE du Delta de l'Aa:

Recommandation de gestion 1 : Gérer, entretenir et valoriser les watergangs, rivières et canaux

Recommandation de gestion 2 : Mettre en place un cahier des charges commun pour l'entretien de la Hem.

Recommandation de gestion 4 : Restaurer la libre circulation piscicole

Recommandation de gestion 5 : Limiter la prolifération des espèces envahissantes et invasives

Recommandation de gestion 6 : Favoriser la reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau

Objectifs :

- ✓ Restaurer les secteurs où le cours d'eau et les berges sont les plus dégradés
- ✓ Permettre la restauration de la continuité écologique et ainsi restaurer la trame bleue
- ✓ Entretenir via des méthodes douces la Hem et ses affluents
- ✓ Lutter contre les espèces invasives

Les actions en 2022 :

Mise en œuvre du plan d'entretien et de restauration 2015-2025.

Depuis juillet 2019, l'arrêté préfectoral d'autorisation du plan de gestion, avec une servitude de passage, permet la réalisation des travaux jusqu'au 13/10/2025.

- **L'entretien de la Hem et de ses affluents**

Les missions pour la mise en œuvre du plan d'entretien sont les suivantes :

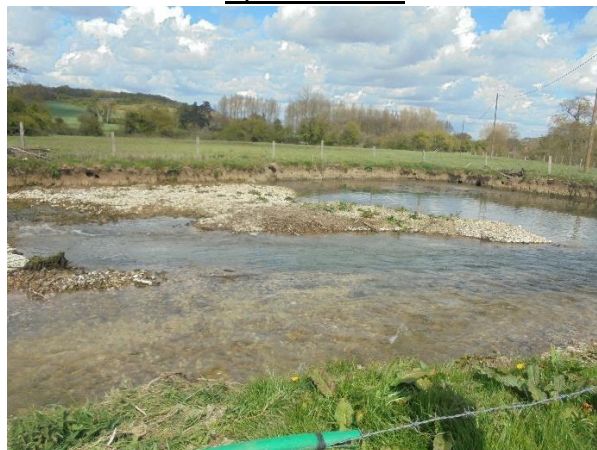
- Rédiger les demandes de solde de subvention
- Poursuivre le plan d'entretien triennal de la période 2022-2024
- Poursuivre les travaux de restauration pour la même période.
- Elaborer les demandes de subvention pour les nouveaux programmes
- Rédiger le dossier de consultation des entreprises pour l'élaboration du plan de gestion d'entretien et de restauration de la Hem et de ses affluents 2025-2035.
- Informer et conseiller les usagers et riverains de la Hem et de ses affluents.

Un nouveau programme d'entretien pour la période 2022-2024 a été élaboré sur 100km de cours d'eau (ajout de 40 km de chevelu) et la demande de subvention à l'Agence de l'eau Artois-Picardie a été déposée. L'association Campagne Services a été retenue à la suite de la consultation des entreprises pour réaliser les travaux.

Avant travaux



Après travaux



Crédits consommés en 2023 pour l'entretien de la rivière : 25 665 euros

- **La restauration des berges et la protection du cours d'eau**

Les missions pour la mise en œuvre du plan de restauration sont les suivantes :

- > Animation de la concertation avec les propriétaires et exploitants concernés
- > Elaboration d'un programme de restauration annuel
- > Rédaction du dossier de consultation des entreprises et analyse des offres
- > Recherche des financements
- > Suivi des travaux

L'entreprise Forêts et Paysages a été retenue pour le lot 1 (limitation de la divagation des animaux dans le lit et protection des berges).

L'association Campagne Services a été retenue pour le lot 2 (restauration de la ripisylve).

Crédits consommés en 2023 pour la restauration de la rivière : 62 973.89 euros

Perspectives :

- > Mettre en œuvre le plan de gestion entretien pour 2023
- > Finaliser les travaux de restauration 2022
- > Elaborer un plan de restauration pour les années 2023, 2024 et 2025
- > Conseils techniques et renseignements auprès des riverains et acteurs de l'eau

La restauration de la continuité écologique

Références au SAGE du Delta de l'Aa :

Orientation stratégique 2 du SAGE du Delta de l'Aa : reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien) – Recommandation de gestion 4 : Restaurer la libre circulation piscicole

Objectifs :

- ✓ Rétablir la continuité écologique (libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments) des cours d'eau et notamment la trame bleue

Les actions en 2022 :

- > Suivre les études de conception (en lien avec le bureau d'études AQUATEC) de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la scierie, des étangs, des moulins de Canchy et Courtebourne sur la commune de Licques jusqu'au dépôt des dossiers réglementaires.
- > Finaliser les études géotechniques de l'ouvrage de la scierie et du moulin de Canchy.
- > Mettre en œuvre les travaux de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage des étangs et de celui de la rivière d'Herbinghen.
- > Engager et suivre l'étude hydraulique sur l'impact cumulé des aménagements réalisés sur le tronçon Clerques-Polincove (prestataire pressenti : bureau d'études ISL).
- > Faire un suivi hydromorphologique des sites ayant fait l'objet de travaux sur le tronçon Clerques-Polincove et notamment sur le site de la Leulenne qui fait partie du réseau national des sites de démonstration pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau.
- > Finaliser le rachat à l'EPF du site de l'ancienne pisciculture à Audenfort (Clerques) et rédiger la demande de subvention.

Perspectives

- > Réaliser une étude hydraulique pour mesurer l'impact des travaux de restauration de la continuité écologique

NOS MOYENS FINANCIERS

En 2023, le budget s'est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- > Section d'investissement : 291 150.76 euros
- > Section de fonctionnement : 772 248.51 euros

Le budget du SYMVAHEM est construit sur la base des contributions financières versées par les intercommunalités membres.

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2023
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	99 698.45 €
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	49 065.56 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	62 719.95 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	54 166.04 €

Par ailleurs, l'ensemble des projets du syndicat est cofinancé par les subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

NOS PARTENAIRES

Soutien financier



FEDER



Etat



Agence de l'eau Artois-Picardie



Région Hauts-de-France



Département du Pas-de-Calais



Communauté des communes de la région d'Audruicq



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer



Communauté des communes du Pays de Lumbres



Communauté des communes du Pays d'Opale



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Soutien technique



Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique



Chambre d'agriculture Hauts-de-France



Association de promotion de l'agriculture durable 62



Groupe d'études et de développement de l'Agriculture de Calais – St-Omer